

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le  
ID : 059-215902024-20221215-20221207DEL9-DE

<b>NOMBRE :</b>	
De conseiller en exercice	29
De présents	24'
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

**OBJET :**

**Pôle « Santé et sécurité au travail »  
du Centre de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale du  
Nord : renouvellement de la  
convention d'adhésion pour les  
personnels de la commune**

**DELIBERATION :**

*Publiée le 15 décembre 2022*

*Rendue exécutoire le 15 décembre  
2022*

*Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 15  
décembre 2022*

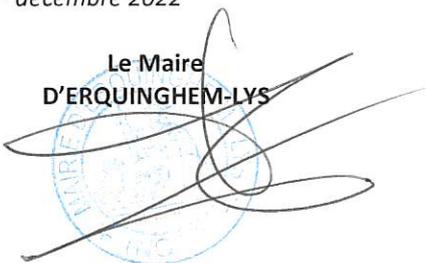
**Le maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie ;**

**Le : 15 décembre 2022**

**Et que la convocation du Conseil  
avait été faite**

**Le : 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Le Maire  
D'ERQUINGHEM-LYS**



*L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre,*

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale Salle de la Lucarne, centre Socio Culturel AGORALYS, 120 rue Delpierre, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;*

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DASSONVILLE Pierre, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée, LARD Vanessa,*

**Etaient excusés avec (ou sans) procuration :**

*Me Laetitia PANIEZ, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,  
M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET,  
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,  
Me Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME,  
Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN ;*

**Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;**

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;**

**Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;**

**Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**

**Vu le décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifiée relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique ;**

**Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Nord en date du 7 novembre 2019, fixant les conditions de tarification des services de prévention ;**

**Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de leurs agents. Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistante des Centres de Gestion, qui selon les dispositions de l'article 26-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales.**

**Les services de prévention du CDG 59, ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines. Ils ont vocation à mener les actions portant sur la surveillance médicale des agents, les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels, le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents, l'amélioration des conditions de travail, l'application des règles d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.**

**Considérant la convention signée avec le CDG 59 selon la délibération du 29 septembre 2020 ;**

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le  
ID : 059-215902024-20221215-20221207DEL9-DE

<b>NOMBRE :</b>	
De conseiller en exercice	29
De présents	24'
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

*Page 2 – Suite, Adhésion au pôle Santé et sécurité au travail du CDG 59*

*Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,*

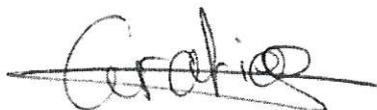
Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de renouveler l'adhésion de la commune au dispositif « Pôle Santé et Sécurité au Travail » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La nouvelle convention (selon le modèle joint), a pour objet de déterminer en collaboration avec la collectivité, les conditions de mise à disposition des services de prévention.

En 2020, la convention établie avec le CDG 59 portait sur les missions liées à la médecine préventive avec une tarification particulière.

Le Centre de gestion adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent les visites et actions des professionnels de santé étaient facturés à la journée ou ½ journée.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les communes adhérentes au dispositif « Pôle Santé et Sécurité au Travail » auront accès à ces prestations en versant une contribution annuelle de 85 euros par agent - es.

Visa de la secrétaire de séance  
Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation  
Le Maire

